

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 décembre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme FLAMENT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. GOBILLOT

Membre(s) absent(s) : (2) Mme LE GRAND, Mme ROLLIN

Date de convocation : 11 décembre 2007

Délibération n° : 75-2007

Objet : Centre social Fontaine d'Ouche- Tarification

Lors de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 18 septembre 2007, les tarifs pour différentes activités pratiquées au sein du Centre Social Fontaine d'Ouche ont été décidées.

Des habitants du quartier Fontaine d'Ouche ont souhaité qu'une activité yoga soit mise en place (18 personnes inscrites).

Le tarif pourrait être fixé à 3,40 € pour une heure. Celui-ci est identique, pour une durée équivalente, à celui pratiqué pour les activités gymnastique et arts plastiques.

Le Conseil d'Administration approuve l'application de ce tarif pour l'activité yoga.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 DEC. 2007

PUBLIÉ LE 19 DEC. 2007

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Trésorier Municipal : 2

Dis : 1



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Françoise TENENBAUM